

Dawson, Yukon
Ancien palais de justice
Front Street

VALEUR PATRIMONIALE

Le palais de justice a été construit en 1900-1901 par le gouvernement fédéral, d'après des plans de Thomas W. Fuller, et il a servi de tribunal territorial jusqu'en 1910, année où il a été occupé par la Royal Northwest Mounted Police, la future Gendarmerie royale, qui l'a converti en bureaux et caserne. De 1954 à 1967, il a été utilisé comme hôpital par les Soeurs de la charité. Au cours de cette période, une aile a été ajoutée du côté nord. L'édifice est un lieu historique national désigné, et il a été acquis par Parcs Canada en 1967 pour y loger les bureaux administratifs des lieux historiques nationaux du Klondike, qui s'y trouvent toujours. Le Service canadien des parcs d'Environnement Canada est responsable de l'édifice. Voir le rapport n° 87-63 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'ancien palais de justice a été désigné classé à cause de ses associations historiques importantes, de son architecture, de la grande qualité de son exécution, et de son importance dans le paysage urbain de Dawson.

Du point de vue historique, l'édifice est lié à l'établissement d'une présence fédérale dans le Nord-Ouest et à l'exercice de la souveraineté canadienne. Il est l'un des deux exemples qui restent des premiers tribunaux territoriaux dans l'Ouest du Canada.

L'ancien palais de justice est un très bel exemple, rare, de ce type d'édifice du tournant du siècle, réalisé en bois. De conception modeste mais classique, l'extérieur du bâtiment montre une grande attention portée à la composition et aux proportions.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de l'ancien palais de justice est due à sa conception et à sa décoration rigoureuse d'inspiration classique.

L'édifice se présente avec les proportions et les ornements des palais de justice en pierre plus massifs du Sud du Canada. Les éléments principaux de la composition sont les ailes à frontons saillant de chaque côté de la porte principale placée au centre; une grande coupole vient renforcer l'aspect symétrique de l'édifice. L'ajout nord, bien qu'il vienne déséquilibrer la façade, est compatible et demeure discret. Les éléments et les détails secondaires, comme les chapiteaux des colonnes, les moulures, les fenêtres jumelées et les balustres tournés, apportent leur contribution à la rigueur et à la force d'ensemble du plan.

.../2

Le bâtiment a subi des modifications à l'intérieur à mesure que sa vocation changeait, mais ces transformations semblent avoir été mineures. L'ancien palais de justice semble avoir conservé les principaux éléments de son plan ainsi que les boiseries d'origine en sapin verni, bien que celles-ci soient cachées par des recouvrements plus récents. Il serait bon de faire une étude visant à identifier les éléments d'origine, de façon à ce qu'on puisse les inclure dans toute modification future du bâtiment, le cas échéant. L'escalier menant au premier étage est d'un intérêt particulier.

Traduction